

Introduction

Les traitements personnels sont à la frontière entre pratique de ville et pratique hospitalière. Ils constituent un risque non négligeable de iatrogénie et font partie intégrante de la prise en charge médicamenteuse du patient hospitalisé.

Objectif

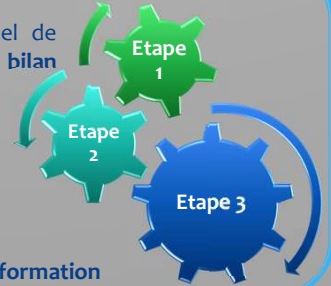
Faire un **état des lieux** sur la gestion des traitements personnels apportés par les patients dans les services de soins, afin de **proposer des axes d'amélioration** pour la prise en charge médicamenteuse des patients.

Matériel & Méthode

1^{ère} étape : étude rétrospective (à l'aide du logiciel de prescription) menée dans tous les services de soins → **bilan** sur les prescriptions de traitements personnels

2^e étape : **enquête prospective** dans les services prescrivant le plus de traitements personnels → évaluer leur **modalité de gestion**, de la prescription à l'administration

3^e étape : **révision** de la procédure, **communication/information**

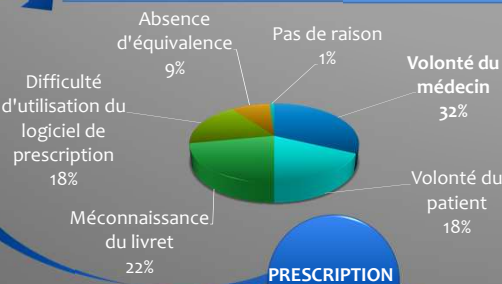


Résultats - Discussion

Premier bilan : 15 % (de 0 % à 52 %) des prescriptions comportent au moins 1 médicament identifié en tant que traitement personnel
Hospitalisation de semaine (27 %) >> Hospitalisation conventionnelle (14 %)

Figure 1 : Justifications des prescriptions de traitements personnels

1,45 médicaments prescrits en traitement personnel par patient [1-6]
Médicaments du système cardiovasculaire +++



Justifications :

- ✓ **Volonté du médecin ++**
- ✓ Mais aussi **méconnaissance du livret** de l'établissement puisque dans 83 % des cas un médicament aurait pu être fourni par la PUI



Figure 2 : Disponibilité dans l'établissement des médicaments prescrits en traitements personnels

100 % de restitution des traitements personnels à la sortie d'hospitalisation
➤ Données déclaratives
➔ Surestimation ?
➤ Intérêt pour un médicament arrêté pendant l'hospitalisation ?

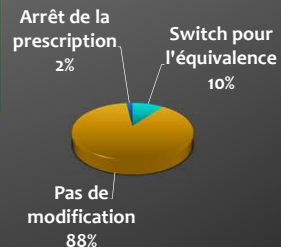
RESTITUTION



VALIDATION PHARMACEUTIQUE

Absence d'intervention pharmaceutique (IP) dans 57 % des cas, alors que dans 14 % des cas une équivalence aurait pu être proposée

Figure 3 : Impact des IP



12 % de gestion par le patient seul
90,42 % de traçabilité (non-traçabilités = gestion par le patient seul)

Traitements personnels **NON** retirés au patient dans 52 % des cas

ADMINISTRATION

STOCKAGE

Conclusion

Les points critiques ont pu être dégagés afin de proposer des **améliorations des pratiques**, et notamment :

- ☐ **Sensibilisation des acteurs** (dont le patient) : de leur adhésion aux modalités de gestion des traitements personnels dépend le bon fonctionnement du circuit et la réduction de la iatrogénie médicamenteuse.
- ☐ **Révision de la procédure** de gestion des traitements personnels, précisant le **rôle de chacun** des professionnels de santé à toutes les étapes de la prise en charge médicamenteuse, et favorisant la **communication** entre les différents acteurs.
- ☐ Développement de la **conciliation médicamenteuse** (permettant la prise en compte systématique des traitements personnels, et leur adaptation à l'hospitalisation).

Mes médicaments à l'hôpital

Lors de mon admission, je dois :

- Apporter mes dernières ordonnances
- Signaler les médicaments pris sans ordonnance
- Signaler à l'infirmière que j'ai apporté mes traitements habituels

Pendant l'hospitalisation, que dois-je faire de mes médicaments ?

- Remettre tous vos médicaments à l'infirmière que vous avez
- Elle les remettra à votre nom dans l'armoire à pharmacie du service

Pourquoi ne puis-je pas garder mes médicaments avec moi ?

- Tous les médicaments prescrits pendant votre hospitalisation sont fournis par la pharmacie de l'hôpital (même médicament, ou générique, ou équivalent thérapeutique).
- Pendant votre hospitalisation, le médecin adapte votre traitement à votre état de santé actuel et vous informe des modifications apportées.
- Il est très important de ne pas prendre d'autres médicaments que ceux prescrits par le médecin : des réactions entre les différents médicaments peuvent exister et risque d'entraîner de graves complications (surdosages, effets indésirables, interactions...).
- Exceptionnellement, si la pharmacie de l'hôpital ne dispose pas des traitements que vous prenez habituellement, vos médicaments personnels pourront être utilisés, sur accord du médecin.

À la sortie, vais-je récupérer mon traitement habituel ?

- À la fin de l'hospitalisation, le médecin vous remet une ordonnance de sortie : le traitement peut être différent de celui que vous prenez habituellement.
- L'infirmière vous rend les médicaments que vous la avez remis à l'entrée.